

jouer et a parlé de façon assez détaillée de l'ensemble du programme. Voilà pourquoi je ne crois pas devoir parler de cette question très longtemps aujourd'hui.

Cependant, j'aimerais signaler que le gouvernement a fait une étude très longue et très fouillée des problèmes des producteurs de céréales de l'Ouest. Les députés de ce parti qui viennent de l'Ouest,—et ils comprennent tous les honorables députés intéressés, sauf un,—ont été consultés à maintes reprises à propos de cette question et ils nous ont donné des conseils très précieux à cet égard.

Les prétendus versements d'appoint demandés par les syndicats de blé de l'Ouest et par d'autres organismes agricoles de l'Ouest ont été étudiés très à fond. Je dis "prétendus versements d'appoint" et j'aimerais m'expliquer un peu là-dessus. Ces demandes formulées par les syndicats du blé et autres organismes de l'Ouest n'étaient pas, à proprement parler, en vue d'obtenir des versements d'appoint. Je regrette la confusion qui existe à propos de l'expression "versements d'appoint". Un versement d'appoint est un versement qui est fait dans le dessein de combler le prix, à un certain niveau déterminé d'avance, si le prix en question descend plus bas que ce niveau. C'est l'une des trois méthodes utilisées aux termes de la loi sur la stabilisation des prix agricoles afin de mettre en vigueur les prix minimums. Comme je le disais, la demande en question n'était pas en vue d'obtenir un versement d'appoint de ce genre mais en vue d'un versement fixe de tant le boisseau à l'égard des deux récoltes antérieures.

**M. Argue:** Le ministre pourrait-il dire, oui ou non, si la proposition des syndicats du blé était fondée sur une formule, auquel cas, de quelle façon en est-on arrivé à cette formule car, si je comprends bien, il y avait effectivement une formule bien définie?

**L'hon. M. Harkness:** C'est exact, mais cela n'a rien à voir avec ce que je dis en ce moment, c'est-à-dire qu'il ne s'agissait pas d'une demande en vue d'obtenir des versements d'appoint. Ce que j'essaie de faire en ce moment c'est de dissiper la confusion qui existe à propos de cette expression.

**M. le président:** Je saurais gré aux honorables députés de parler un peu moins fort. Il y a beaucoup trop de bruit au comité en ce moment.

**L'hon. M. Harkness:** Comme je le disais, la demande des organismes agricoles de l'Ouest en vue d'obtenir ce versement a été étudiée attentivement, mais elle présentait deux graves inconvénients. D'abord, les paiements du genre demandés eussent profité aux gros

producteurs, alors que ceux qui en auraient le moins bénéficié eussent été ceux qui en auraient eu le plus besoin, c'est-à-dire les petits producteurs. En outre, ceux qui ont perdu leurs récoltes par la grêle ou par d'autres intempéries ne recevraient aucun versement en vertu des prétendus versements d'appoint demandés, et ceux qui auraient consommé la majeure partie de leurs céréales pour nourrir leur bétail ne recevraient rien non plus. Voilà de graves inconvénients. La répartition ne serait pas équitable, la plus grande partie de l'argent n'irait pas à ceux qui en ont le plus besoin.

Un autre grave désavantage, c'est que, si l'on avait appliqué ce versement à l'avoine et à l'orge, il n'y a aucun doute que les États-Unis auraient réagi de l'une de ces deux façons: ils auraient mis l'embargo sur l'entrée de l'avoine et de l'orge canadiennes aux États-Unis ou bien, en invoquant leur propre loi sur les douanes, imposé sur l'avoine et l'orge de provenance canadienne un droit de douane compensateur équivalant au montant des versements d'appoint. Nous n'aurions donc eu aucun avantage par rapport au passé. Nous nous serions même trouvés dans une situation beaucoup plus désavantageuse. Voilà les circonstances qui ont rendu peu souhaitables les versements réclamés. Cette façon de procéder aurait plutôt nui que bénéficié à l'économie de l'Ouest canadien.

Les versements proportionnels à la superficie que vise ce poste constituent, d'après moi, la meilleure façon d'aplanir la difficulté qu'il y a à obtenir de l'argent en espèces, difficulté qui, à ce que l'on admet, peut, dans l'Ouest, être attribuée à deux mauvaises récoltes, l'une cette année et l'autre l'année dernière. A mon avis, il ne faut pas oublier que les cultivateurs, et surtout les producteurs de céréales, dépendent de deux choses: du volume de la récolte, et du prix qu'ils en reçoivent par boisseau. Pendant cette année et l'année dernière, le nombre des boisseaux produits a diminué considérablement, ce qui a entraîné une baisse du revenu, bien que le prix soit resté le même que les années précédentes. En réalité, ce prix a aussi un peu fléchi. Il ne faut toutefois pas oublier, à mon avis, que l'élément déterminant le plus important est le volume de la récolte. Il vaut mieux, par exemple, avoir une récolte de 40 boisseaux et d'en retirer \$1 le boisseau qu'une récolte de 10 boisseaux à \$2 par boisseau.

A la suite de ces récoltes médiocres les petits cultivateurs, surtout dans l'Ouest, ont eu fort peu de céréales à livrer. Les versements par acre que nous proposons d'appliquer, seront les plus avantageux pour les petits cultivateurs qui ont en ce moment le

[L'hon. M. Harkness.]